



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de l'Académie de Versailles

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Vu le décret n°2005-700 du 24 juin 2005 modifiant les décrets n°60-389 du 22 avril 1960 relatif au contrat d'association à l'enseignement public passé par les établissements d'enseignement privés,

Vu la circulaire ministérielle n°2005-203 du 28 novembre 2005

Vu la circulaire ministérielle n°2007-078 du 29 mars 2007

Vu le décret n°2016-1021 du 26 juillet 2016

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres du second degré, exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association de l'Académie de Versailles, à la rentrée scolaire 2021, est fixé de la façon suivante :

- **du vendredi 5 février ou jeudi 25 février 2021 : Campagne TRM**
Ventilation par les Chefs d'établissement des heures par discipline, dans le respect de la DHG

Création des disciplines
Création des supports
Suppression des supports
Modification des supports



Uniquement heures postes

Retour des listes des maîtres dont le service est réduit ou supprimé (à transmettre par mail : ce.deep.trm@ac-versailles.fr) pour le jeudi 25 février 2021.

- **du vendredi 26 février au vendredi 19 mars 2021** : vérification des données, validation des propositions et éventuels ajustements par la DEEP
- **du jeudi 25 mars au vendredi 26 mars 2021** : Affichage des supports vacants et déclaration des supports susceptibles d'être vacants par les Chefs d'établissement
- **du jeudi 1^{er} avril au jeudi 22 avril 2021** : Publication des emplois – Saisie des vœux par les maîtres contractuels
- **du vendredi 23 avril au vendredi 21 mai midi** : Saisie des avis sur les candidatures par les Chefs d'établissement.



2/2

- **Vendredi 18 juin 2021** : Réunion de la Commission Consultative Mixte Académique. Notification aux Chefs d'établissement des candidatures retenues, après avis de la CCMA.
- **Vendredi 2 juillet 2021** : Date limite de retour à la DEEP des acceptations ou refus de nomination par les Chefs d'établissement
- **Samedi 3 juillet 2021** : Publication des résultats
- **Mardi 6 juillet au vendredi 9 juillet 2021** : Envoi au Ministère des services vacants et de la liste des maîtres qui n'auraient pu être nommés sur un service vacant (y compris les lauréats des concours 2020).
- **Mardi 13 juillet 2021** : Réunion de la Commission Nationale d'Affectation (CNA).

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Marine LAMOTTE d'INCAMPS